Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 41 (1927)

Heft: 3

Artikel: Un lyonnais à Bâle au XVIIe siècle

Autor: Tricou, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745322

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Archiv für Heraldik, 1900, Seite 88) glaubt, das Band sei zur Befestigung des ledigen Helmes dagewesen. Dies scheint eine gute Deutung; wir möchten nur an die Reiterstatue des lachenden Scaligers in Verona erinnern, welcher den ledigen Helm mit der Helmzier auf dem Rücken trägt. Gessler lehnt diese Erklärung von Ganz merkwürdigerweise ab (Seite 335) und will statt derselben für das Band den allfälligen Zweck in Anspruch nehmen, den Ritter gegen Hiebe von hinten zu schützen.

In der einen der von Gessler reproduzierten Abbildungen läuft das Band in eine Quaste aus; dies beweist aber nichts für das Zopf-Symbol; wieviel ist in Abbildungen zu allen Zeiten gesündigt worden!

Offenbar hat aber der Autor der Fresken in der Agneskapelle durch Anbringung des von seinen Kopisten und Nachahmern übernommenen und weitergebildeten metallbeschlagenen Lederbandes einen besonderen Zweck verfolgt: er wollte durch das unten ausschwingende Band in die sonst monotone Darstellung der knienden Ritter Rhythmus bringen. Das hat er trefflich erreicht, dermassen, dass man den Riemen als eine durchaus nicht störende Selbstverständlichkeit ansieht, ja nach einer Weile nicht einmal mehr beachtet: man schaut nur auf die markigen Gesichter, das Rüstzeug und die Familienwappen. Da es Herrn Dr. Gessler gelungen ist, die Übereinstimmung der Fresken mit der wirklichen Ausrüstung und Bewaffnung der Sempacher Ritter nachzuweisen, dürfen wir auch den Riemen als einem wirklichen Zweck dienend ansehen und Phantasien weglassen. Gessler sagt nämlich, er sei zu der bestimmten Ansicht gelangt, dass man in den Ritterbildern der Agneskapelle Originalarbeiten vom Ende des 14. Jahrhunderts vor sich habe. Um so auffallender ist es, dass Gessler die Gesellschaftszeichen im Fisch, Falken, Bracken und in der Krone in den Fresken (wie W. Merz) als "völlig sinnlose Zutaten des Restaurators" bewertet. Wenn unsere Ausführungen einer gegenteiligen Ansicht zur Geltung verhelfen können, so ist der Zweck dieser Studie erreicht.

Un Lyonnais à Bâle au XVIIe Siècle

par Jean Tricou.

MM. Auguste Huber et W. R. Staehelin ont bien voulu relever à notre intention aux Archives d'Etat de Bâle, sur l'Album Amicorum (1616—1633) du pasteur Christophe Hagenbach, le nom et les armes d'un Lyonnais, Vincent Grueber.

Nous en profiterons pour tirer de l'oubli ce personnage et sa famille originaire de Suisse.

Son père Jehan Grueber, bourgeois de Zurich, était l'un de ces nombreux marchands étrangers qui vinrent s'établir au XVIe siècle à Lyon, ou ils négociaient librement «sous le privilège des Foires». Leur séjour, d'abord périodique, se transformait souvent en établissement définitif. Tel fut son cas. Dès avant le 29 juillet 1585 il épousait une Lyonnaise Jeanne Barrian, fille de François, marchand à Lyon, et de Françoise de Glatoud. Le 15 avril 1593 il loue aux Bellièvre leur maison de l'Aigle d'Or, rue de la Fromagerie près St-Nizier, que son fils Jean-Henry leur achètera le 7 décembre 1612 avec celle contiguë du Chasteau

de Milan. Dès le 6 février 1602, il possède, dans les environs de la ville, à St-Didier au Mont d'Or, la maison forte du Mont, ce qui lui permet de se dire sieur du Mont. Parfois même on le qualifie de noble. — A la fois négociant et banquier,



Fig. 100.

ses affaires semblent très importantes. Il est commissionnaire à Lyon des Werdmüller, de Zurich, et de bien d'autres maisons suisses, allemandes, hollandaises.

Il devait être catholique. Les deux enfants de son premier mariage furent baptisés à St-Nizier. C'est dans cette même paroisse que fut célébré, si l'on en croit le contrat, son second mariage, et, malgré que le troisième ait eu lieu au temple, il parle dans ses deux testaments des 24 décembre 1599 et 23 août 1605 du tombeau qu'il possède aux Jacobins de Lyon et lègue une somme à leur couvent. Ses enfants, au contraire, même ceux du premier lit et leur descendance, appartiendront à la religion réformée.

Il mourut à Lyon entre le 6 décembre 1607 et le 11 janvier 1608. Les lacunes qui existent pour la fin du XVIe et le début du XVIIe siècle dans les registres de St-Nizier, sa paroisse catholique, et dans ceux des protestants lyonnais, empêchent de préciser cette date comme celle de la naissance de son fils Vincent.

De son premier mariage avec Jeanne Barrian, il eut:

1º Noble Jean-Henry Grueber, sieur du Mont, marchand bourgeois de Lyon, baptisé à St-Nizier le 29 juillet 1585, marié au temple d'Oullins le 6 avril 1609 (contrat du 21 mars) à Anne Thèzé, fille d'Antoine et de Mayolle Benoît. Il continua le commerce paternel. On le trouve dès le 29 décembre 1616 associé avec son beau frère Thomas Franc. A la terre du Mont, qu'il vendit à son gendre Jean Brunenc le 7 mars 1650, et aux biens que sa famille et celle de sa femme possédaient à Lyon et dans la région: maisons de l'Aigle d'or et du Château de Milan, rue de la Fromagerie, du Saint-Suaire, rues Port-Charlet et Plat d'Argent, maison rue Escorcheboeuf et ruette de Cuchermois à la Pêcherie, terres à Charly et à Bèchevelin, il ajouta le 14 septembre 1617 le domaine de la Philipière, à Cordieu en Bresse. Il testa à Lyon les 13 et 16 août 1624 et 6 août 1636 et fut enterré à l'Hotel-Dieu, au cimetière des Protestants, le 16 mai 1653. Sa veuve Anne Thèzé vivait encore le 4 avril 1660. Ils eurent au moins neuf enfants dont les naissances s'échelonnent à Lyon entre les 25 mars 1610 et le 16 mai 1638. Trois de leurs filles épousèrent des marchands étrangers à notre ville, et un de leur fils Daniel Grueber, marchand à Lyon, marié par contrat, à Orange, du 3 décembre 1657 à Suzanne de Monginot, continua la lignée avec au moins huit enfants dont les naissances eurent lieu à Lyon entre le 16 décembre 1658 et le 3 septembre 1671.

2º Anne Grueber, née le 3º octobre 1590, mariée a) au temple d'Oullins le 6 décembre 1607 (contrat du 4 novembre) à Thomas Franc, bourgeois de Wurtzbourg en Franconie, négociant à Lyon, fils de défunts Wolf et Marguerite Clée; b) le 4 septembre 1636 (contrat du 11 août) à Isaac Forny, marchand de Montpellier, établi à Lyon. Elle habitait alors rue Luizerne.

En secondes noces, Jehan Grueber épousa à Lyon par contrat du 9 septembre 1600 Anne Perrin, fille de défunts Antoine et Claudine Thèzé, veuve, avec une fille Alexandra, de Guillaume Point, docteur en droit, avocat eu bailliage de Vienne. Elle mourut en juillet 1602, riche de nombreux bijoux dont nous possédons l'inventaire détaillé du 5 août suivant.

Enfin, le 3 juin 1604, il se mariait en troisièmes noces au temple d'Oullins (contrat du 14 mai) avec Anne Dallamont ou d'Allamont, veuve elle-même de noble Corneille Pellissari, bourgeois de Genève dont la succession se réglait encore en 1609 dans cette ville. Elle avait eu de ce premier mariage quatre filles sous la tutelle de Paul de Cambiago: 1º Marguerite, épouse dès le 22 janvier 1608, puis veuve dès le 17 avril 1617 de Jacob Bonet, lapidaire à Lyon; 2º Françoise mariée dès le 21 janvier 1614 à Isaac Loppin, secrétaire de la Chambre du Roi, morte avant le 17 avril 1617, laissant un fils Gaspard Loppin; 3º Anne, mariée dès le 20 juillet 1620 à Louis de Serres, médecin à Lyon; 4º Marie.

C'est de ce troisième mariage de Jehan Grueber avec Anne Dallamont que naquit, entre le 3 juin 1604 et le 23 août 1605, Vincent Grueber, l'ami d'Hagenbach. Il était tout enfant à la mort de son père qui lui avait désigné pour tuteur son oncle Vincent Clée. Ce dernier, marchand allemand établi dans notre ville, marié sans enfant à Anne Spon, était alors sexagénaire. Beau-frère de Jehan Grueber, il était en même temps oncle de Thomas Franc qui précède.

Vincent Grueber passa sa jeunesse à Lyon d'abord auprès de sa mère qui demeurait à St-Nizier. Celle-ci, dans son testament du 17 avril 1617, confia sa tutelle ainsi que celle des demoiselles Pellissari, à son beau-fils Jean-Henry Grueber, en qui elle avait «parfaite confiance». Elle mourut avant le 12 septembre 1619.

Nous ne savons dès lors plus rien de Vincent Grueber jusqu'au 26 février 1623, époque à laquelle, jeune homme de 18 ou 19 ans, il est à Bâle. Son ami Christophe Hagenbach (1596—1668) était alors, d'après les renseignements qu'a bien voulu nous communiquer M. Huber, depuis 1622 pasteur de l'Eglise Sainte-Marguerite.

L'année suivante, le 13 août 1624, son frère Jean-Henry Grueber signe encore à Lyon un règlement relatif à sa tutelle.

Il mourut jeune. Dans son testament du 6 août 1636, Jean-Henry parle des legs faits à trois de ses enfants, César, Daniel et Mayolle Grueber, par leur oncle feu noble Vincent Grueber. Cette indication permet de placer son décès après le 15 décembre 1624, date de la naissance de César Grueber, et avant le 6 août 1636.

Sur l'album d'Hagenbach, Vincent Grueber a inscrit sa devise: « Tacendo spero, et recte faciendo non timeo», et peint ou fait peindre son blason. Il se lit: parti d'azur et d'or à trois roses (2 et 1) de l'un en l'autre, timbré d'un casque taré au tiers ayant pour cimier un vol orné des mêmes émaux et des mêmes roses que l'écu. C'est le seul document où nous ayons rencontré les armes des Grueber. W. Poidebard, dans ses « Notes héraldiques et généalogiques », Lyon 1896, p. 211, hésitait, en effet, à juste titre, à leur attribuer un cachet représentant un soleil et qui scelle le testament du 6 juin 1643 de Marthe Perrachon, femme de Jean-Henry Grueber, marchand bourgeois de Lyon, neveu de notre Vincent.

Au-dessous du blason, se lit la dèdicace:

« Honoris et amoris causa hœc paucula Reverendo doctissimoque viro dño Christophoro Hagenbachio apposuit Basileae 26 Mensis Feb. anno 1623. Vincentius Grueberus Lugdunensis¹).

¹⁾ Sources:

Archives de la Ville de Lyon. Etat Civil. St-Nizier, baptème du 29 juillet 1585. — Protestants, du 3 juin 1604 au 3 septembre 1671. La table alphabétique moderne permet de retrouver les actes concernant les Grueber.

Archives de la Chambre des Notaires de Lyon. Minutes Laurent du 28 juillet 1592 au 13 novembre 1627: près de 200 actes relatifs aux Grueber que le repertoire chronologique de ce notaire permet de suivre aisément. — Dodat, du 17 avril 1617. — Méallard, des 13, 16, 21 août 1624 et 3 septembre 1625. — Ramadier, des 4 juillet 1635, 4 février et 3 décembre 1636, 7 janvier 1640, 7 mars 1650. — Gillet du 11 août 1636. — Torret du 15 novembre 1642. — Beneyton des 11 et 12 janvier, 12 avril et 31 décembre 1658, 6 septembre 1659, etc.

On trouvera dans ces différents documents les éléments d'une généalogie beaucoup plus détaillée des Grueber, mais qui n'aurait pas sa place ici.